

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/011

SEANCE DU 05 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation
27/02/24

Date de mise en ligne
12/03/24

Objet de la Délibération
Attribution d'une subvention
exceptionnelle au Collège Irène
Joliot Curie

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA, DESCHAMPS, PERSYN

Absents : /

M. SUC procuration à Mme DASSENOY
Mme GARCIA procuration à Mme TRIAES
Mme PEGUES procuration à Mme RECH
Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN
Mme LERROUX procuration à M. TOUNTEVICH
Mme VITRICE procuration à M. SARICA

Secrétaire : M. JUMEL

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au collège de Fontenilles pour le projet d'échange avec un collège espagnol.

Cette somme sera prélevée à l'article 65748 du budget.

Le secrétaire de séance
Christophe Jumel



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

